

# Les échos... de la **Bel**lone

Bulletin d'informations  
de Saint-Adjutory

Janvier 2015 - n° 19



Cérémonie du 11 novembre 2014

# sommaire

Infos pratiques	2 et 24
Edito	3
<b>Vie communale</b>	
Comptes-rendus de conseils municipaux	4 à 9
Les travaux	10
Réunion publique	11
Ecoles	12
Embellissement-Fleurissement	13
Les Carmes à St.-Adjutory	14 à 15
Commémoration du 11 novembre	16 à 17
<b>Vie associative</b>	
Parents d'élèves	19
AAEP	20
Détente-Loisirs	21
Société de chasse	22
Raid Aventure de la Belonne	22
Comité d'animation	23

*Le Maire,  
les Adjointes et le Conseil Municipal*

*ont le plaisir de vous inviter à la  
cérémonie des vœux  
qui aura lieu*

*le dimanche 11 janvier 2015  
à 17h30 à la salle des fêtes.*

## Infos pratiques

### LA MAIRIE :

Jours et horaires d'ouverture du secrétariat :  
Le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 13h30 à 18 h  
Tél. : 05 45 62 02 38 - Fax : 05 45 62 33 94  
E-mail : mairie.stadjutory@wanadoo.fr

**Salle des fêtes** : Pour tout renseignement concernant la location de la salle des fêtes, s'adresser à la mairie ou à la conseillère déléguée, SHRIANE Georgia au 07 80 41 49 93.

### LA POSTE :

Bureau de Montembœuf : 05 45 65 03 78.  
Ouvert le lundi de 13h30 à 16h, du mardi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h et le samedi de 9h à 12h.  
Levée du courrier à Montembœuf : 15h en semaine.  
Levée des boîtes (en semaine) : Le bourg : 9h  
Les Mas : 9h  
L'Epardelière : 9h

Le samedi, il n'y a plus de levée des boîtes. Nous vous informons que tous les produits courrier (enveloppes pré-timbrees, paquets, timbres) sont en vente au Multiple Rural.

### LA GENDARMERIE :

Brigade de Roumazières : 05 45 71 30 02  
Accueil du public tous les jours de 8h à 12h et de 14h à 19h, le dimanche de 9h à 12h et de 15h à 18h.

### DÉCHETTERIE de MONTEMBŒUF :

Tél. 05 45 65 20 19  
Horaires d'ouverture :  
• Lundi de 9h à 12h et 14h à 18h,  
• Mardi fermée,  
• Mercredi 9h à 12h. Fermée l'après-midi  
• Jeudi fermée le matin. L'après-midi de 14h à 18h  
• Vendredi fermée,  
• Samedi 9h à 12h et 14h à 18h.  
• dimanche fermée.

Déchetterie de La Rochefoucauld - Tél. 05 45 62 39 80)  
Lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi, samedi : 9h-12h et 14h-18h  
Déchetterie de Chasseneuil - Tél. 05 45 39 94 49  
Lundi, jeudi, vendredi, samedi : 9h-12h et 14h-18h et  
mercredi 14h-18h

### ACCUEIL DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT :

Les enfants domiciliés sur la commune ont la possibilité de fréquenter d'une part le centre de loisirs communautaire, situé à Rivières et d'autre part le centre de loisirs de Montembœuf. Les bulletins d'inscription sont distribués pour l'un et l'autre des CLSH dans les cahiers des enfants scolarisés sur le pôle éducatif. Des bulletins sont aussi à votre disposition à la mairie avant les périodes de vacances scolaires. Pour les familles intéressées par le CLSH de Rivières, contacter la communauté de communes Bandiat Tardoire (Tél. : 05 45 63 00 01). Les personnes souhaitant participer au CLSH de Montembœuf peuvent joindre Fabrice RE, coordonnateur du Projet Educatif d'Animation Local à l'AAEP de Montembœuf (Tél. : 09 60 13 13 51).

# édito

**E**n mars 2014, une nouvelle équipe municipale s'est mise en place. Cette année 2014 a permis à l'ensemble des élus de s'organiser pour agir dans l'intérêt général.

Je tiens à remercier les adjoints, la conseillère déléguée et les conseillers municipaux pour le travail réalisé et leur forte implication pour notre belle commune de St Adjutory.

Un diagnostic de notre commune a été fait par les élus et au cours de cette année 2015, nous allons pouvoir ainsi établir notre feuille de route pour la durée du mandat.

Notre principale préoccupation reste la sécurité sur l'ensemble de la commune. Des aménagements avaient été réalisés en ce sens par l'équipe précédente sur la route en direction des Mas et dans plusieurs villages. Lors de la réunion publique du 12 décembre, le nouveau projet de sécurisation de la route départementale 162 traversant le bourg a été présenté. Les prochains mois vont être décisifs : en effet il s'agit maintenant d'obtenir un maximum d'aides financières avec nos partenaires (état, conseil général, conseil régional).

Mais avant de faire un tel aménagement, il faut d'abord procéder à l'enfouissement des réseaux EDF et téléphone. Ces travaux ont commencé le 15 décembre et vont s'étaler sur le 1er semestre. De fortes perturbations sont à prévoir et il ne faudra pas hésiter à se rapprocher de la mairie pour tout renseignement ou doléances.

Sur les bâtiments communaux, l'insonorisation intérieure de la salle des fêtes va commencer mi janvier. La salle sera indisponible quelques semaines. Le plafond va être refait et des caissons posés sur les murs. Nous allons en profiter pour changer le mode de chauffage actuel qui est très bruyant. Un système réversible (chaleur en hiver et froid l'été) va être installé. Ces travaux devraient améliorer de façon significative l'acoustique dans notre salle des fêtes. De plus, notre agent communal réalisera quelques travaux de peinture. Au stade de foot, une remise à niveau des huisseries est programmée.

Comme vous pouvez le constater, l'activité sera soutenue en cette année 2015. Je ne manquerai pas de vous tenir informés de l'avancée des projets.

La cérémonie des vœux se déroulera le dimanche 11 janvier à 17h30 à la salle des fêtes. Ce sera pour moi et tout le conseil municipal un immense plaisir de vous y rencontrer. Il sera comme à l'accoutumée procédé à la remise des prix du concours communal des maisons fleuries 2014.

En ce début de nouvelle année, en mon nom et celui du conseil municipal, je vous souhaite à vous et vos proches, une excellente année 2015, qu'elle soit synonyme de santé, bonheur et épanouissement personnel.

Bien à vous.

*Votre maire*  
Patrice Boutenègre

## Le mot de la commission communication

**N**ous espérons que cette nouvelle présentation du bulletin va vous satisfaire. Une personne de la commune nous a offert ses services pour nous remaquetter gratuitement notre bulletin. Merci à elle.

Un groupe constitué d'administrés et d'élus est en train de travailler sur la réalisation d'un site internet pour notre commune. C'est un site « made in St Adjutory » puisque là encore, le site est réalisé intégralement bénévolement par une habitante du bourg. Un grand merci pour son aide.

Un troisième projet est en cours : l'élaboration d'un livret des entreprises, artisanat et services dans notre commune. Une distribution sera faite dans chaque foyer. Vous êtes chef d'entreprise, artisan, commerçant, vous exercez une profession libérale sur notre commune, prenez contact avec la mairie afin de pouvoir avoir un encart gratuit dans notre petit livret.

Pour notre prochain bulletin, nous sommes toujours à la recherche de bonnes idées. Si vous avez une passion, si vous aimez écrire, n'hésitez pas à vous rapprocher du secrétariat de Mairie. Je vous souhaite une bonne lecture.

Georgia SHRIANE

Directeur de  
la publication :  
Patrice Boutenègre

Réalisation :  
Georgia Shriane,  
Manuel Château,  
Jacques Bely,  
Johanna Furgalska  
Patrice Boutenègre  
Valérie Guédon

Impression :  
Imprimerie Mediaprint  
en 250 ex

## Comptes rendus des séances du conseil municipal

### 18 JUILLET 2014

Présents : MM. BOUTENEGRE P, BELY J, CHATEAU M, CHAMBON P, SHRIANE G, GUEDON V, BONNIN P, BARRIBAUD P-L.

Pouvoirs : FURGALSKA J, HUBERT P  
 procuration à GUEDON V, DAMBIER J-E  
 procuration à CHATEAU M  
 Secrétaire de séance : CHATEAU M  
 Approbation du compte-rendu du 19/06/14 à l'Unanimité

#### Affectation d'un personnel du Centre de Gestion à une mission «Intérim»

M. Le Maire informe le Conseil Municipal que le CDG FPT (Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale) a mis en place un service intérim par lequel il recrute des agents non titulaires en vue de les affecter dans les collectivités soit à une mission temporaire correspondant à un besoin occasionnel ou saisonnier soit au remplacement d'un agent titulaire momentanément indisponible, soit sur un emploi vacant ne pouvant être immédiatement pourvu selon les conditions statutaires.

M. Le Maire précise en outre, que les collectivités qui passent une convention avec le CDG pour bénéficier de ce service, doivent lui rembourser la totalité des salaires, charges et autres frais entraînés par le contrat de travail qu'il a conclu avec l'agent non titulaire. A cette somme, s'ajoutent, à titre de participation aux frais de gestion, 5,80% des salaires bruts versés à l'agent.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'adhérer au service proposé par le CDG de la FPT dans les conditions qui viennent de lui être décrites, autorise M. Le Maire à signer avec le CDG la convention pour une durée de 6 ans.

#### Désignation d'un élu référent « déchets » de Calitom

M. le Maire expose au Conseil Municipal le courrier de CALITOM qui souhaite favoriser les échanges avec les

territoires charentais. Ces projets ont pour but de dynamiser les territoires, renforcer les moyens d'information et de communication, de contribuer à une meilleure lisibilité des activités de Calitom. Pour chaque commune un élu « référent déchets » doit être désigné afin d'être le relais de Calitom pour les associer et les informer de toutes actions, liées à la gestion des déchets. Après délibération à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de nommer M. Jacques BELY.

#### Validation et positionnement des candélabres

M. le Maire présente au Conseil Municipal les modèles de candélabres et de mats qui doivent être positionnés sur la RD 162 après l'enfouissement des réseaux électriques et de communication électroniques, route de la Rochefoucauld, de la parcelle de Mme GUEDON au restaurant La Bellone. L'étude réalisée par la précédente municipalité a évalué le besoin à 21 candélabres dont 18 posés sur mâts et 3 sur crosses de façade.

Après délibération du Conseil Municipal, le modèle « Conica » pour le mât et le modèle « Bega » pour la lanterne, de couleur « marron/bordeaux » similaire à la plaque du nom de rue et du numéro d'habitation, sont retenus par 9 voix contre 1 abstention et 1 contre. Les coûts unitaires sont de 179,32 euros HT pour le mât avec prise électrique (10 mâts), de 127,73 euros HT pour le mât sans prise (8 mâts), de 246,79 euros HT pour chacune des 3 crosses de façade, et de 449,56 euros HT pour les lanternes (21 lanternes). Le montant total à la charge de la commune est de 19 330,01 HT.

#### Validation devis panneaux de signalisation

M. le Maire informe le Conseil Municipal que l'achat des panneaux de signalisation va permettre de sécuriser le carrefour de la voie communale n°14 « Rue du Vieux Bourg » située place de la salle polyvalente, il conviendrait d'acheter trois panneaux, un STOP,

un SENS INTERDIT, un PRÉ-SIGNALISATION (25m). De plus, il faudrait compléter le stock de panneaux avec deux panneaux supplémentaires «Attention» pour les différentes manifestations. Trois devis sont présentés. Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal retient la société SIGNAUX GIROD pour un coût total HT de 400,91€ soit 481,09€ TTC et autorise M. le Maire à commander les panneaux.

#### Virement de crédits

M. le Maire informe le Conseil Municipal, sur les conseils de Manuel CHATEAU, que pour l'achat des panneaux de signalisation, il convient d'augmenter les crédits au compte 2152 « installation de voirie » et de diminuer les crédits au compte 2157 « véhicule communal » pour la somme de 500€. Accord à l'unanimité.

#### Demande de subvention scolaire

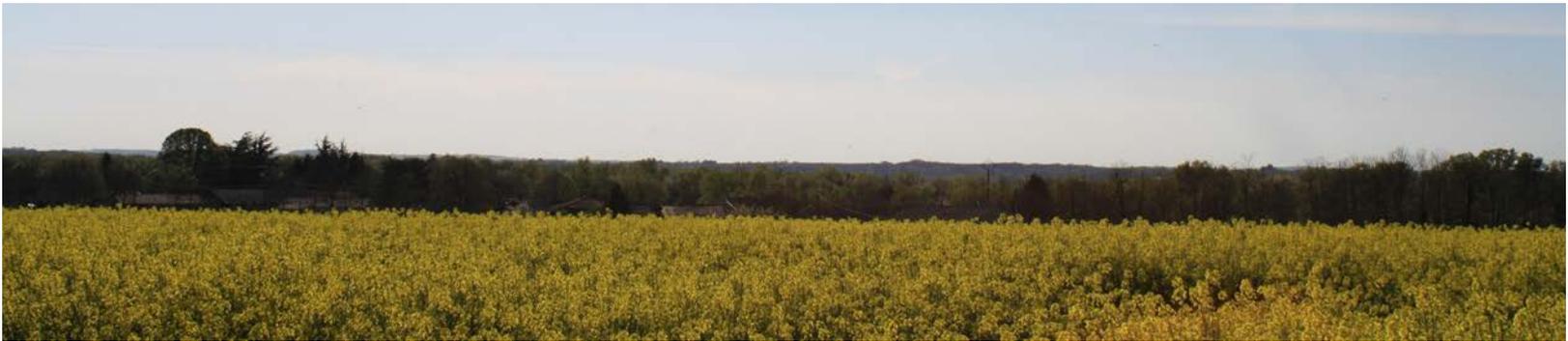
- M. le Maire rappelle au Conseil Municipal, que pour bénéficier de la subvention pour les sorties scolaires, la famille doit en faire la demande auprès de la mairie. Deux élèves du Collège de Montemboeuf ont participé à un voyage à St-Pè du 16 au 20 juin 2014. La participation familiale est de 180€, la subvention serait de 54€ par élève soit un total de 108€. Accord à l'unanimité.

- Un élève du Collège Privé de La Rochefoucauld a participé à un voyage au Centre Plein Air du Chambon du 26 au 28 mai 2014. La participation familiale est de 114€, la subvention serait de 34,20€. Accord à l'unanimité.

#### Informations diverses

M. CHAMBON souhaite préciser avoir voté contre le soutien au Conseil Général pour sa démarche entreprise pour aboutir à l'intégration du territoire charentais dans une nouvelle région Aquitaine lors du dernier Conseil Municipal.

M. le Maire signale au Conseil Municipal que M. CHEROUVRIER a fait une demande écrite pour aménager un terrain de pétanque sur la parcelle communale cadastrée B452 située au croisement de la voie communale n°2 et du chemin rural direction Les Sailles. Plusieurs riverains avoisinants



seraient pour ce projet. Sensible à la lettre de M. CHEROUVRIER et bien que favorable à la création d'un terrain de pétanque sur la commune, M. CHATEAU appelle l'attention du Conseil Municipal sur plusieurs points, principalement,

- l'existence actuelle d'un terrain de pétanque à côté du stade (à côté des vestiaires) situé à proximité du terrain visé par la demande,
- la réflexion en cours du Conseil municipal pour l'aménagement d'un accès au stade et au terrain de pétanque par la route du Lac,
- le risque financier lié au coût d'entretien pour la commune de tous les terrains de pétanque qui pourraient ensuite être demandés dans tous les quartiers de la commune par les habitants.

Au regard de ces éléments, le Maire et le Conseil Municipal souhaitent élargir la réflexion à l'ensemble de ce projet et ses conséquences.

**Prochain conseil le 18 septembre 2014. Séance levée à 20h.**

## 18 SEPTEMBRE 2014

Présents : MM. BOUTENEGRE P, BELY J, CHAMBON P, SHRIANE G, GUEDON V, FURGALSKA J, HUBERT P, BONNIN P, DAMBIER J-E, BARRIBAUD P-L.

Absent excusé : CHATEAU M

Secrétaire de séance : GUEDON V

Approbation du compte-rendu du 18/07/14 à l'Unanimité.

## Bilan budgétaire au 31 août 2014 et orientations budgétaires de fin d'année

M. le Maire propose au Conseil Municipal de reporter ces deux points à la prochaine réunion d'octobre étant donné que M. CHATEAU a préparé ce bilan et qu'il est absent au conseil ce jour. Accord à l'unanimité.

## Demande de subvention - Société de chasse

M. Le Maire expose au Conseil Municipal, que M. Le Président de la société de Chasse de Saint-Adjutory sollicite une subvention pour l'année 2014 et nous adresse le bilan financier de l'année écoulée. Au vu de cette demande, M. Le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer. Le Conseil Municipal à l'unanimité, décide d'accorder à la société de chasse une subvention d'un montant de 200 € pour l'année 2014.

## Renouvellement de la convention au service de santé et de prévention des risques professionnels du CDG 16

M. le Maire fait part au Conseil Municipal que suite au renouvellement de l'organe délibérant de la collectivité, il convient, pour continuer à bénéficier à l'avenir de la prestation « santé et prévention des risques professionnels » du Centre de Gestion de la Charente, de délibérer sur le principe du recours à ce service. La cotisation sera un forfait annuel de 60€ par agent qui couvrira les différents types d'exams médicaux et de prévention. La convention sera conclue pour une durée de 6 ans renouvelable.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de bénéficier de la prestation « santé et prévention des risques professionnels » du CDG, d'autoriser M. le Maire à signer la convention et d'inscrire au budget les sommes dues au CDG de la Charente en application à ladite convention.

## Reconduction de la location des terrains de La Bellone

M. le Maire expose au Conseil Municipal que le contrat de location des terrains de la Bellone loués à M. BOU-

CHERON Alain, domicilié à Yvrac & Malleyrand, est arrivé à terme et qu'il y a lieu de le reconduire pour la période du 1er octobre 2014 au 30 septembre 2015. Le prix du quintal est passé de 23,26€ à 23,61€ ce qui ramène le prix de la location du terrain en conservant une base de 4 quintaux/ha à :

$23,61 \text{ €/ha} \times 4 = 93,04 \text{ €/ha} \times 5\text{ha}62\text{a}15\text{ca} = 530,89 \text{ €}$  (somme à recouvrer en septembre 2015).

Accord à l'unanimité pour le renouvellement du contrat de location à M. BOUCHERON Alain.

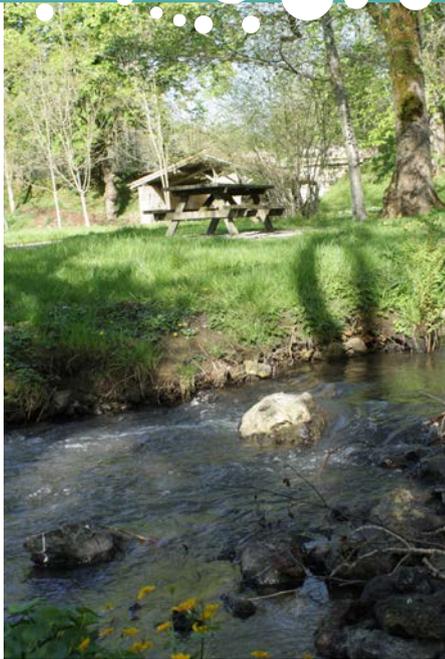
## Révision de la taxe d'aménagement

M. Le Maire informe le Conseil Municipal qu'une nouvelle taxe, la taxe d'aménagement destinée à financer les équipements publics nécessités par l'urbanisation a été mise en place en 2011.

Pour la part communale, dans les communes non dotées de PLU ou POS cette taxe peut être instituée par délibération du Conseil Municipal. La taxe d'aménagement est appliquée sur la construction, la reconstruction, l'agrandissement des bâtiments et aménagements nécessitant une autorisation d'urbanisme. Cette taxe est basée sur la valeur de la surface de la construction et la valeur des aménagements et installations.

La valeur de la surface de construction est révisé chaque année au 1er Janvier.

La valeur des aménagements et installations est déterminée forfaitairement en fonction du type de travaux. Des exonérations ainsi qu'un abattement de 50% applicable sur ces valeurs dans certains cas sont possibles.



Le taux de la taxe d'aménagement peut être fixé entre 1% et 5%. En 2011, le taux voté était de 1%. M. le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le maintien ou sur une éventuelle hausse du taux.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de maintenir le taux à 1%.

### **Révision des tarifs de redevance d'assainissement collectif**

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que les tarifs applicables pour la redevance et la consommation du service Assainissement Collectif sont actuellement de 43,30€ HT pour l'abonnement et de 0,75€ HT par m<sup>3</sup> d'eau consommée.

M. le Maire propose une augmentation de 2% de ce tarif à partir du 01/01/2015. L'abonnement serait de 44,17€ HT et la consommation par m<sup>3</sup> de 0,765€ HT.

Le forfait instauré pour faible consommation (inférieur ou égal à 20 m<sup>3</sup>) actuellement de 15,15€ HT serait de 15,45€ HT au 01/01/2015

Le forfait instauré pour la consommation élevée (supérieur ou égal à 100 m<sup>3</sup>) actuellement de 75,76€ HT serait de 77,28€ HT.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'appliquer l'augmentation de 2% pour l'abonnement, la consommation par m<sup>3</sup>, le forfait pour faible consommation et le forfait pour la consommation élevée.

### **Actualisation du montant de la participation pour frais de branchement au réseau d'Assainissement Collectif**

M. le Maire propose au Conseil Municipal de réactualiser le montant de la participation pour frais de raccordement au réseau d'assainissement collectif. Il rappelle qu'il avait été révisé au 1er janvier 2014. Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil Municipal décide de porter le montant de la participation au raccordement au réseau d'assainissement collectif à 1 548.90 € HT soit 1 858.68 € TTC à compter du 1er janvier 2015 soit une augmentation de 2%.

### **Informations diverses**

- Autorisation au Maire pour faire les demandes de subventions dès réception de tous les devis concernant l'insonorisation de la salle polyvalente.

- Des réparations à la station d'assainissement seront à réaliser : bordures affaissées, fuites sur 3 tabourets. M. CHAMBON, adjoint en charge de l'assainissement a demandé des devis.

- Le diagnostic de la commune est en cours. M. BELY, adjoint en charge du dossier réunira la commission voirie courant octobre.

- Mme SHRIANE en charge de la communication, réunira la commission prochainement afin d'avancer sur le site internet, la plaquette sur le commerce et artisanat, le bulletin d'information à venir. M. le Maire précise que le bulletin devra être édité courant décembre afin de programmer une distribution pour la fin de l'année.

- L'enfouissement des réseaux dans le cadre de l'aménagement du Bourg devrait débuter courant novembre.

- Pour donner suite à la demande de M. CHEROUVRIER sur la réalisation d'un terrain de pétanque, M. le Maire propose d'affecter un budget annuel de 1000 € pour la réalisation de projet « citoyen ». Un accord de principe est donné par le Conseil Municipal. Les riverains faisant la demande du terrain de boule, pourront défendre leur projet lors du prochain conseil.

Au cours du prochain Conseil Municipal nous fixerons :

- la date de la réunion publique

**Prochain conseil le 16 octobre 2014. Séance levée à 22h45.**

### **16 OCTOBRE 2014**

Présents : MM. BOUTENEGRE P, BELY J, CHATEAU M, CHAMBON P, SHRIANE G, FURGALSKA J, HUBERT P, BONNIN P, DAMBIER J-E, BARRIBAUD P-L

Pouvoirs : GUEDON V *procuration* à BOUTENEGRE P

Secrétaire de séance : BELY J

Approbation du compte-rendu du 18/09/14 à l'Unanimité.

### **Bilan budgétaire au 31 août 2014 et orientations budgétaires de fin d'année**

M. CHATEAU présente au Conseil Municipal la situation budgétaire par chapitre au 31 août 2014, soit aux deux tiers de l'année : il en expose les dépenses engagées (57 % des dépenses de fonctionnement et 10% des dépenses d'Investissement) et les recettes perçues (35% des recettes de fonctionnement et 48% des recettes d'investissement). Avec les recettes qui doivent être encore perçues d'ici la fin de l'année, la situation est globalement satisfaisante, aucun chapitre budgétaire en dépenses ne présente d'anomalie. Les crédits présentés en investissement restent disponibles pour les travaux encore possibles de fin d'année et pourront le cas échéant être reportés.

### **Validation du projet d'aménagement du Bourg**

M. le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la réunion de travail du 26 septembre 2014 avec le cabinet ERI et les riverains, il a été déterminé les principes d'aménagement en vue de la finalisation de l'aménagement. M. le Maire présente le projet définitif et ses différentes phases de travaux envisagées. Au vu de cette demande, M. Le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer. Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le projet de l'aménagement de la RD162 tel qu'il est présenté mais demande au cabinet ERI un nouveau chiffrage avec d'autres matériaux concernant certaines zones piétonnières.

### **Validation définitive des candidatures et signature convention**

M. le Maire fait part au Conseil Municipal que le SDEG16 (Syndicat Dé-

partemental d'Électricité et de Gaz de la Charente) a envoyé la description finale des travaux d'installation d'éclairage public et le plan de financement correspondant ainsi que la convention pour le versement d'un fonds de concours au SDEG16 car les travaux vont être financés en section d'investissement. Le montant des travaux s'élève à 40 056,66 € TTC, la participation de la commune est de 19 329,05 € TTC.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal valide la mise en place des candélabres et le plan de financement, autorise M. le Maire à signer la convention et d'inscrire au budget les sommes dues au SDEG 16 en application à ladite convention.

### **Délibération et convention de mutualisation de moyens avec la commune d'Yvrac et Malleyrand**

M. le Maire expose au Conseil Municipal que vu la baisse des dotations, des aides aux communes, il serait souhaitable de mutualiser le prêt de matériels et d'agents avec la commune d'Yvrac et Malleyrand. Une convention va être mise en place. M. le Maire demande aux élus de se prononcer.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal valide la mise en place d'une convention avec la commune d'Yvrac et Malleyrand.

### **Délibération pour l'adhésion de deux établissements nouveaux au CDG16**

M. le Maire informe le Conseil Municipal que deux nouveaux établissements (Agence Technique Départementale de la Charente et le syndicat mixte d'aménagement hydraulique et piscicole de la Charente) ont sollicité par délibération leur adhésion au Centre de Gestion de la Charente. M. le Maire rappelle qu'il peut être fait opposition à une demande d'affiliation volontaire. M. le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal valide l'adhésion de ces deux établissements au Centre de Gestion de la Charente.

### **Renouvellement de la convention relative à une mission**

### **d'audit en hygiène et sécurité du travail**

M. le Maire fait part au Conseil Municipal de l'arrivée à terme le 28 décembre 2014 de la convention qui avait été signée avec le Centre de Gestion de la Charente pour pouvoir bénéficier d'une mission d'audit de situation en hygiène et sécurité du travail et qu'il convient, pour continuer à utiliser ce dispositif, de délibérer à nouveau sur le principe du recours à ce service. M. le Maire expose le contenu de la convention et demande l'autorisation de signer la convention. Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de bénéficier de la mission d'audit de situation en hygiène et sécurité du travail du CDG, autorise M. le Maire à signer la convention avec le CDG, d'inscrire au budget et de mettre en recouvrement les sommes dues au Centre de Gestion de la Charente en application de ladite convention.

### **Acquisition d'un nouveau drapeau des anciens combattants**

M. le Maire informe le Conseil Municipal que la commune va procéder au remplacement du drapeau des anciens combattants. Ce drapeau sera remis aux anciens combattants de la commune lors de la cérémonie du 11 novembre à l'occasion du centenaire de la guerre 14-18. Deux devis sont présentés :

- L'un pour un montant unitaire TTC de 387,96 € en polyester hampe en bois avec lance en PVC .

- Le second pour un montant unitaire TTC de 986,47 € en tissu Ottoma, hampe en hêtre avec lance en laiton. Après en avoir délibéré à sept voix pour, trois contre et une abstention , le Conseil Municipal retient la société JPP pour la qualité du drapeau pour la somme de 822,06 € HT soit 986,47 € TTC et autorise M. le Maire à signer le devis et à demander une subvention auprès du Conseil Général.

### **Informations diverses**

- M. CHEROUVRIER et M. ASCENCIO sont venus exposés leur dossier concernant une demande de création d'un terrain de pétanque situé au carrefour des Bétoules. Après analyse et réflexion le Conseil Municipal pour

des raisons de sécurité abandonne le projet et suggère de réfléchir à un aménagement du stade dans les mois à venir. M. le Maire propose aux administrés présents de se joindre aux élus pour étudier ensemble le dossier.

- M. le Maire fait part au Conseil Municipal qu'avant d'exécuter les travaux d'enfouissement des réseaux, il est nécessaire de faire réaliser des travaux hydrocurages des canalisations et le passage d'un système télévisé pour voir l'état des canalisations. Trois devis ont été demandés.

- A l'occasion du centenaire, M. le Maire demande au délégué défense M. CHATEAU d'organiser la journée du 11 novembre (commémoration, exposition...).

- Mme FURGALSKA propose au Conseil Municipal pour l'aménagement du Bourg le remplacement de l'enrobé coloré prévu pour les surfaces pétitionnaires par le calcaire stabilisé au béton désactivé. Elle suggère l'engazonnement des autres surfaces « non piétonnier » entre la chaussée et les clôtures de parcelles. Concernant la salle des fêtes, elle présente la proposition d'honoraires d'architecte Mme BUA d'un montant de 1 440 € TTC pour l'étude de diagnostic.

- Au cours du prochain Conseil Municipal nous fixerons :

- les dates du Conseil Municipal pour le 1<sup>er</sup> semestre 2015
- la date des vœux de la municipalité

### **Prochain conseil le 13 novembre 2014. Séance levée à 00h15.**

### **13 NOVEMBRE 2014**

Présents : MM. BOUTENEGRE P, BELY J, CHATEAU M, CHAMBON P, SHRIANE G, GUEDONY, FURGALSKA J, HUBERT P, BONNIN P, DAMBIER J-E, BARRIBAUD P-L

Secrétaire de séance : BARRIBAUD P-L  
Approbation du compte-rendu du 16/10/14 à l'Unanimité.

M. le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour le virement de crédit pour l'achat du drapeau et l'avant-projet d'aménagement du bourg. Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.



## Délibération pour les matériaux concernant l'Aménagement du Bourg

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que lors de la séance du 16 octobre, le projet de l'aménagement de la RD162 a été approuvé à l'unanimité mais que certains matériaux restaient à déterminer concernant certaines zones piétonnières. M. le Maire présente les échantillons des nouveaux matériaux associés au nouveau chiffrage de la société ERI, ainsi que les zones enherbées afin d'alléger le coût. Trois options sont détaillées : l'installation de deux ralentisseurs « plateaux » aux entrées, le remplacement des arbres existants, le prolongement du cheminement entrée Est et le choix du matériau pour les traversées. Les trois options chiffrées représentent un coût global de 18 894,50 € HT et le matériau retenu l'asphalte grenailé un montant de 15 750 € HT. M. le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur ce nouveau chiffrage.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal retient les trois options et le choix du matériau l'asphalte grenailé pour un total de 34 644,50 € HT, et autorise M. le Maire à valider et à signer tous les documents afférents à cette affaire.

## Délibération pour le soutien de la baisse de la TVA sur les déchets Calitom

M. le Maire informe le Conseil Municipal que la TVA sur les activités de gestion des déchets est passée de 7

à 10% au 1<sup>er</sup> janvier 2014. CALITOM souhaite baisser la TVA sur les déchets à 5,5%. M. le Maire donne lecture de la pétition sur la fiscalité des déchets. M. le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer. Après en avoir délibéré à sept voix pour, trois abstentions et 1 contre, le Conseil Municipal décide d'apporter son soutien à la pétition lancée par CALITOM et réclame la baisse de la TVA sur les déchets à 5,5%.

## Délibération pour l'attribution du régime indemnitaire 2014

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibérations du 12 juillet 2011 et du 23 novembre 2012 il a été décidé d'attribuer un régime indemnitaire aux adjoints administratifs et techniques, de catégorie C, de la collectivité. M. le Maire propose de maintenir l'IAT (Indemnité d'Administration et de technicité) et demande un réajustement du régime indemnitaire soit une enveloppe de 1600€ à répartir aux quatre agents en tenant compte du montant de référence, du temps de travail.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte d'attribuer l'IAT aux agents pour un montant annuel de 1600€, décide de verser cette indemnité annuelle en décembre, décide que cette indemnité fera l'objet d'un réajustement automatique lorsque les taux, le montant de référence seront revalorisés ou modifiés par texte réglementaire et charge M. le Maire de signer toutes les pièces afférentes à cette affaire.

## Validation des devis pour travaux salle des fêtes

M. le Maire informe le Conseil Municipal que les travaux d'insonorisation et de chauffage réversible concernant la salle des fêtes ont été chiffrés, cinq entreprises ont répondu à cette demande.

Concernant l'insonorisation :

- L'une pour un montant unitaire HT de 5 890,70 € (sans pose de laine de verre acoustique).
- La seconde pour un montant unitaire HT de 7 746,93 € (avec pose de laine de verre acoustique).
- La troisième pour un montant unitaire HT de 10 800 € (avec pose de laine de verre acoustique).

Concernant le chauffage réversible et les luminaires :

- L'une pour un montant unitaire HT de 7 406,27 €.
- La seconde pour un montant unitaire HT de 9322 €.

Après en avoir délibéré à dix voix pour et une abstention, le Conseil Municipal retient l'entreprise DO COUTO pour l'insonorisation pour un coût total HT de 7 746,93 € soit 9 296,32 € TTC et l'entreprise DELAGE System pour le chauffage et luminaires pour un montant HT de 7 406,27 € soit 8 923,08 € TTC et autorise M. le Maire à commander les travaux, à signer tous les documents afférents à cette affaire et à effectuer les demandes de subvention.

## Décisions modificatives pour le budget des écoles, et virement de crédit pour l'achat du drapeau, l'avant-projet modificatif de l'aménagement

M. le Maire signale au Conseil Municipal qu'il manque au budget du SIVOS la somme de 19 995€ à répartir entre les six communes. La commune versera en complément au SIVOS la somme de 3 255 € prise au chapitre 65 en fonctionnement.

M. CHATEAU informe le Conseil Municipal qu'il convient d'effectuer des virements de crédit concernant :

- l'achat du drapeau pour les anciens combattants : il faut augmenter les crédits au compte 2188 et diminuer les crédits au compte 21538 pour la somme de 1 000€, une subvention de 300€ sera versée début 2015.
- l'avant-projet modificatif de l'aménagement du Bourg : il faut augmenter les crédits au compte 2315 pour 6 150€ et diminuer les crédits aux comptes 2157 pour la somme de 2 710€ et au 21538 pour la somme de 3 440€.

Accord à l'unanimité.

## Informations diverses

- M. le Maire remercie le Conseil Municipal pour leur présence à la cérémonie du 11 novembre et le délégué défense pour le travail fourni concernant la présentation sur la Grande Guerre exposée à la salle des fêtes. M. le Maire signale au Conseil Municipal qu'une demande de devis a été faite pour la mise en fonctionnement du lampadaire supplémentaire à l'Épardelière.

- M. le Maire informe le Conseil Municipal que M. SAULNIER ayant des soucis d'assainissement individuel demande à se raccorder à l'assainissement communal à ses propres frais en faisant réaliser les travaux par une société extérieure sur le domaine privé et public. Les travaux réalisés sur la voie communale seront ensuite rétrocédés à la commune à titre gratuit.

- M. le Maire signale au Conseil Municipal que le SIVOS de Montembœuf et celui « d'alentour de Massignac » ont délibéré dernièrement pour une fusion au 1<sup>er</sup> janvier 2015. Une fois le périmètre délimité par la Préfecture chaque conseil municipal des douze communes aura à délibérer.

- Positionnement des dates des prochains conseils municipaux pour le premier semestre 2015.

**Prochain conseil le 11 décembre 2014. Séance levée à 23h30.**

## 11 DECEMBRE 2014

Présents : MM. BOUTENEGRE P, BELY J, CHATEAU M, CHAMBON P, SHRIANE G, GUEDON V, FURGALSKA J, HUBERT P, BONNIN P, DAMBIER J-E, BARRIBAUD P-L

Secrétaire de séance : SHRIANE G  
Approbation du compte-rendu du 13/11/14 à l'unanimité.

M. le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour le virement de crédit pour solder les chapitres en dépassement. Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.

### Délibération sur le projet de périmètre et de statut du nouveau syndicat résultant de la fusion du SIVOS de Montembœuf avec la SIVOS « Autour de Massignac »

M. le Maire présente au Conseil Municipal l'arrêté préfectoral du 24 novembre 2014 fixant le projet de périmètre et le projet des statuts du nouveau syndicat de communes résultant de la fusion du SIVOS de Montembœuf et du SIVOS « Autour de Massignac ». M. le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur les projets. Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal retient le projet de périmètre comme fixé dans l'arrêté n° 2014328-0004 et le projet de statuts du SIVOS de Montembœuf en vue de la fusion des deux établissements intercommunaux ci-dessus nommés au 1<sup>er</sup> janvier 2015, et autorise M. le Maire à signer tous les documents afférents à cette affaire.

### Désignation des délégués pour le nouveau SIVOS

M. le Maire précise qu'il est nécessaire de désigner de nouveaux délégués titulaires et suppléants pour le nouveau SIVOS de Montembœuf au 1<sup>er</sup> janvier 2015. M. le Maire demande qui souhaite être candidat comme délégués. M. le Maire, Mme SHRIANE et M. BARRIBAUD propose leur candidatures.

Le Conseil Municipal a élu à l'unanimité M. le Maire et Mme SHRIANE comme délégués titulaires et M. BARRIBAUD comme délégué suppléant.

### Virement de crédit pour solder les chapitres en dépassement

M. CHATEAU informe le Conseil Municipal qu'il convient d'effectuer des virements de crédit :

- augmentation du chap012 charges du personnel pour 580€ diminution du chap65 autres charges pour 580 €
  - augmentation du chap 67 charges exceptionnelles pour 53 € diminution du chap65 autres charges pour 53 €
- Accord à l'unanimité.

### Informations diverses

M. le Maire informe le Conseil Municipal que l'association RAID Multisport dirigée par M. Debais organise une manifestation au stade sur la commune le 29/03/2015 (Rando + VTT) et qu'une subvention sera accordée en 2015 comme pour les autres associations de la commune.

- M. Chambon informe le Conseil Municipal que des réparations ont été effectuées à la station d'épuration concernant un problème d'écoulement. M. Chanseau du Conseil Général est venu vérifier ses travaux.

- M. le Maire informe le Conseil Municipal que la salle des fêtes sera fermée pour cause de travaux d'insonorisation de janvier à février 2015.

- La distribution du bulletin municipal se fera le 1<sup>er</sup> WE de janvier 2015.

- Concernant le repas des anciens, la date sera fixée lors du prochain conseil municipal.

**Séance levée à 22h30.**



## Détecteurs de fumée obligatoires dans les logements avant mars 2015

Au plus tard le 8 mars 2015, tous les lieux d'habitation devront être équipés d'un détecteur de fumée. Si vous ne voulez pas attendre le dernier moment, ces informations vous concernent. L'arrêté du 5 février 2013 précise toutes les exigences auxquelles doivent répondre ces appareils.

### Combien de détecteurs de fumée installer ?

Il en faut au moins un par logement.

### Où installer l'appareil ?

Il doit être fixé le plus haut possible dans un lieu de circulation ou dans le dégagement desservant les chambres et à distance des murs et des sources de vapeur.

### Qui installe le détecteur de fumée ?

C'est le propriétaire du logement qui l'installe ou le fait installer à ses frais.

### Qui s'en occupe : entretien, changement des piles, renouvellement si nécessaire ?

C'est l'occupant du logement qui veille à l'entretien et au

bon fonctionnement du dispositif et assure son renouvellement tant qu'il occupe les lieux.

### Où trouver un modèle d'attestation pour l'assureur avec lequel on a conclu un contrat de garantie incendie ?

Un modèle d'attestation figure en annexe de l'arrêté du 5 février 2013.

### Pourquoi l'arrêté interdit-il d'installer des détecteurs de fumée dans les parties communes des immeubles d'habitation ?

Une détection de fumée dans les parties communes déclencherait l'alarme et inciterait les gens à sortir de leur logement et à entrer dans les fumées. Or, ce sont précisément les fumées qui sont dangereuses.

**À savoir : en cas de démarchage à domicile, sachez qu'il n'existe pas d'installateur diplômé, agréé ou mandaté par l'État.**

## BILAN SUR LES TRAVAUX

### BILAN SUR LA VOIRIE

Début septembre avec un soleil bien présent, nous avons goudronné :

- dans le Bourg de Saint-Adjutory, la route des Bétoules qui en avait besoin à cause de nombreuses fissures,
- le village La Côte lui aussi très abîmé,
- et dans le charmant village d'Étampes une extrémité qui retrouve un bitume régulier après les nombreux travaux.



Route des Bétoules



Étampes

Nos agents communaux ont bien œuvré en posant l'enrobé à froid dans les endroits les plus abîmés des petites routes rejoignant nos villages. Malheureusement tout ne sera pas réparé cette année. Le budget 2014 a été employé mais 2015 approche et des priorités seront données pour continuer à améliorer nos routes pour circuler en toute sécurité.

L'hiver approche, tout le monde doit se sentir concerné par l'état et la propreté de notre voirie. Ne pas hésiter à nous signaler à la mairie si un fait vous paraissait anormal.

### SÉCURITÉ DANS LE BOURG

Suite à une demande d'une administrée, un stop et un sens unique ont été matérialisés pour sécuriser l'intersection entre la rue du vieux bourg et la rue du presbytère.



### ABRIS-BUS AUX MAS

Un agrandissement de l'abris-bus situé au Mas est en cours afin de pouvoir recevoir parents et enfants quand il pleut (à ce jour, il n'était pas adapté lorsqu'il y avait du vent et de la pluie !)



## TRAVAUX À VENIR

### ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX

Comme vous avez pu le constater, l'enfouissement des réseaux EDF et téléphonie dans une partie du bourg est en cours. Les travaux s'étaleront sur le 1<sup>er</sup> semestre 2015, cela pour préparer le futur aménagement de la RD162.

### SALLE DES FÊTES

A partir du 12 janvier, la salle des fêtes va subir des travaux :

- Insonorisation sur plafond et pose de caissons sur les murs
- Changement du système de chauffage (chauffage réversible chaud/froid)
- Peinture murale dans le hall d'entrée
- Peinture au sol côté bar



## RÉUNION PUBLIQUE du 12 décembre 2014



Vendredi 12 décembre en soirée, le conseil municipal avait convié les habitants de St-Adjutory à une réunion publique. Comme l'a dit en introduction Patrice Boutenègre, maire de notre commune, « *il s'agit d'un moment privilégié entre élus et la population permettant ainsi d'échanger sur les problématiques ou interrogations des administrés* ».

Une présentation des travaux d'enfouissement des réseaux dans une partie du bourg a été faite. Ces tra-

voux vont s'échelonner sur le 1<sup>er</sup> semestre de l'année 2015. Le projet est porté par le SDEG Charente (Syndicat Départemental d'Electrification et de Gaz ) pour un montant de 440 000 euros TTC. La participation de la commune est à hauteur de 15 %, soit le 66 000 euros. Le but de cet enfouissement de réseaux est la suppression des poteaux EDF, France Télécom, afin de préparer la sécurisation du bourg.

Le nouveau projet de sécurisation a

fait l'objet d'une présentation très détaillée. De nombreuses questions ont été posées ce qui a permis un échange fructueux. Reste maintenant à réaliser le plan de financement. Le projet dans son ensemble est évalué à 680 000 euros (hors maîtrise d'ouvrage). Il sera réalisé en deux tranches. M. le maire et son adjoint aux finances espèrent avoir entre 60% et 70% d'aides. Les premiers mois de l'année 2015 devront être décisifs.

Le début des travaux pourrait avoir lieu en fin 2015, début 2016.

En 2<sup>e</sup> partie de réunion, une présentation de l'état des lieux de la commune a été faite. M. le Maire a salué le travail des élus et plus particulièrement celui du 1<sup>er</sup> adjoint, Jacques Bely en charge du dossier.

Certains bâtiments communaux ont des travaux d'entretien à réaliser : au stade, à la salle des fêtes et au multiple rural de La Belonne. Quelques routes seront à remettre à niveau : au Ménieux, Lacadou ou entre l'Eparde-lière et Etampes. Une campagne d'élagage sera à organiser. Ce diagnostic va permettre de chiffrer l'ensemble des travaux pour se donner une feuille de route sur la durée du mandat.

En fin de réunion, un pot de l'amitié a permis de continuer les échanges entre élus et administrés.

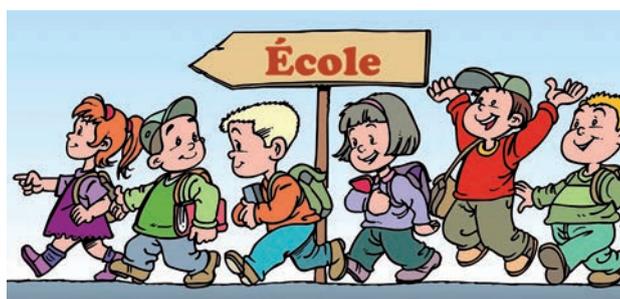


## ÉCOLES

Depuis la rentrée de septembre 2014, les nouveaux rythmes scolaires ont été mis en place. Concrètement, une demi-journée d'école en plus le mercredi matin pour les enfants (aussi bien maternelle qu'élémentaire) mais 3 heures de temps périscolaire réparties sur le reste de la semaine. Le temps de l'enfant passé avec l'enseignant reste donc le même qu'auparavant.

Pendant ce temps appelé TAP (Temps d'Activités Périscolaire), les enfants sont sous la responsabilité du SIVOS, la collectivité en charge du scolaire sur nos communes. Afin de préparer au mieux ces activités, un groupe de travail composé de parents, enseignants, élus, associations ont élaboré un projet éducatif de territoire permettant ainsi de mieux appréhender ce temps d'activités.

C'est ainsi que depuis septembre, les enfants ont trois fois par semaine



pendant une heure des activités encadrées par des animateurs et /ou des agents SIVOS (atelier jeux de société en bois, poterie, sports, lecture...) Chaque activité est programmée sur une période entre chaque vacances. Il y a donc 5 thématiques par année scolaire.

Le groupe de travail qui fait le suivi des activités s'interroge sur le passage à deux activités au lieu de trois actuel par semaine avec 1/2 heure en plus pour garder trois heures de TAP par semaine comme l'impose la loi. Avec cette nouvelle organisation, le coût devrait pouvoir diminuer et les séances seront optimisées. Nous ne manquerons pas lors de l'édition de notre prochain bulletin de revenir sur cette réflexion qui est en cours.

Autre information importante, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015, le SIVOS de Montembœuf (dont notre commune faisait partie) a fusionné avec le SIVOS d'autour de Massignac. Ceci va ainsi faciliter l'organisation de nos écoles dans notre canton de Montembœuf et permettre ainsi de mutualiser les moyens humains et matériels. Ce nouveau syndicat s'appelle « SIVOS autour de Montembœuf », il regroupe maintenant 6 écoles (Montembœuf avec 5 classes, Vitrac avec 2 classes, Mazerolles avec 1 classe, Massignac avec 2 classes, Lésignac avec 1 classe, Cherves Châtelars avec 1 classe) près de 280 enfants, plus de 30 agents (assistantes maternelles, agents techniques, secrétaire).



### SERVICES À DOMICILE

sur tout le département de la Charente

#### Livraison de repas

Des repas livrés pour tous les jours de la semaine, midi, soir.

Nous vous garantissons :

- la possibilité de choisir votre menu
- une alimentation saine et équilibrée
- des repas personnalisés (en cas de régimes alimentaires)

**Nouveau :**  
**Livraison de produits fermiers à domicile**

En partenariat avec le magasin collectif de producteurs charentais La Belle Fermière

Rendez-vous sur [www.labellefermiere.com](http://www.labellefermiere.com) ou demandez votre bon de commande papier



#### Jardinage et petit bricolage

**Jardinage :**

- Entretien des espaces engazonnés
- Taille des fleurs
- Ramassage des feuilles
- Arrosage
- Plantations de printemps et de l'automne...

**Petit bricolage :**

- Changement de robinet et de joints sanitaires
- Installation et fixation de petits équipements de rangement
- Peinture de volets....

+ Un abonnement au plus juste des besoins

+ Intervenants qualifiés et sérieux

+ Nous intervenons avec notre propre matériel



**05 45 97 81 30**  
**presenceverte16@msa-services.fr**

ou à l'agence Groupe MSA (Angoulême, Barbezieux, Confolens, Mansle, Segonzac)

## EMBELLISSEMENT - FLEURISSEMENT

### VILLAGES FLEURIS

En 2015, nous allons lancer le projet « *Villes et Villages Fleuris* » à Saint-Adjutory, un label coordonné et organisé par le Conseil National des Villes et Villages Fleuris (« CNVVF ») et qui remplace le concours départemental des villes et villages fleuris (qui n'existe plus). La mission du CNVVF est de contribuer au développement et à l'intégration paysagère du fleurissement et du végétal dans les villes et villages de France. (Il existe un site web : [www.villes-et-villages-fleuris.com](http://www.villes-et-villages-fleuris.com).)

Le but de ce projet est non seulement d'améliorer l'esthétique et l'identité du village, mais aussi de promouvoir la qualité de vie dans la commune, de mobiliser les habitants

autour d'un projet de valorisation partagé et aussi de favoriser le développement économique.

Finalement, ce projet va permettre de nous interroger sur (et puis mesurer) notre stratégie en faveur de l'écologie, la préservation de la biodiversité, la protection de nos milieux et nos ressources et leur gestion responsable.

Ce label (les panneaux « village fleuri » avec le symbol de la fleur) connu est évalué avec l'aide de critères qui, à l'origine étaient dédiés à l'esthétique du fleurissement mais qui, maintenant, comprennent aussi la manière d'aménager et valoriser les espaces paysagers, les espaces au cœur d'un village (la place, les puits, la balance).

Nous appelons tous les habitants intéressés à contribuer (avec des idées, ou pour donner un coup de main au travail) à ce projet, de contacter la mairie.

### Concours communal maisons fleuris

Le concours communal de fleurissement va continuer mais restera organisé par la commune. Les noms des premiers lauréats retenus sont transmis au jury départemental du fleurissement dont les prix seront distribués aux vœux du maire. Pour ce concours, ce sont leurs propriétés que les habitants sont invités à fleurir, avec un fleurissement qui doit se voir de la voie publique.



### Treizième concours des villages fleuris

Comme chaque année, le jury est passé dans la commune, le bourg et les hameaux fin août 2014. Les prix récompensant les fleurissements les plus harmonieux, seront remis lors des vœux du maire en janvier 2015. Préparé et organisé par Marcel Château, le concours annuel des villages fleuris de Saint-Adjutory a 13 ans. Le jury, composé d'aucun résident de la commune, était accompagné également de Joanna Furgalska, conseillère municipale, pour se déplacer dans

tout le village, le bourg comme les hameaux à la fin du mois d'août 2014. A l'occasion de cette visite, ont été évaluées les propriétés (maisons, bâtiments, fermes, gîtes, ...) en fonction de leur fleurissement qui doit impérativement être visible de la voie publique.

Les prix seront remis lors des vœux du maire au mois de janvier 2015.

Et n'oubliez pas ! L'embellissement et le fleurissement du village au quotidien dépend aussi de vous tous. A chaque saison, des fleurs peuvent être plantées ou semées.

En automne/hiver, par exemple, ce sont plutôt les fleurs à bulbes comme

les narcisses, les jonquilles, les crocus ou encore les tulipes qui sont plantées pour fleurir pour le printemps mais dès fin février selon le climat.

Au printemps, vous pouvez aussi semer le long de vos murs ou palissades au bord de la route, les fleurs des prés ou fleurs de jachère (coquelicots, marguerites,...) que l'on trouve facilement en sachet tout prêt et à un prix très abordable dans les jardineries ou coopératives.

Et en mai/juin, vous pouvez encore préparer les géraniums, pétunias ...

**Alors préparez vos plants pour 2015 !**



## LES CARMES À SAINT-ADJUTORY

La soirée du 18 septembre a réuni, devant l'église Saint-Maixent une trentaine d'habitants de notre commune. Le groupe des jeunes animateurs de l'Association d'Animation Culturelle du Couvent des Carmes\* est venu nous présenter le programme de la nouvelle saison culturelle 2014/2015. Les photos des spectacles, suspendues sur un fil, entre la façade occidentale de l'église et les arbres virevoltaient, poussées par la légère brise de la fin d'été. Ça donnait l'avant-goût de la fête ! Le soleil couchant éclairait les tables nappées en blanc et garnies de gâteaux, de fruits secs, de boissons – le goûter de *bienvenue* offert par la municipalité. Les chaises, disposées en demi-cercle devant une scène improvisée se remplissaient petit à petit. Tout à coup, une petite voiture jaune, une fiat 500 est apparue en haut du chemin. Elle est descendue tout doucement. Le corps d'un étrange personnage, habillé en costume de scène sortait par le toit ouvert. Les bras agités, il envoyait les baisers à gauche et à droite. Son compagnon, plus discret, était au volant. Sous les applaudissements du public les comédiens sortaient leur décor mobile : les pupitres, une guitare et d'autres accessoires de scène. La soirée pouvait commencer. Après le mot du maire, Patrice Boute-negre, c'est l'animatrice des Carmes, Emily Athimon qui a pris la parole. Avec un humour sans pareil, le trio : Emily, Fabrice et Benito\*\* se sont donnés en spectacle entièrement. Nous étions tous captés par la simplicité et la vivacité de leur prestation. Le nouveau Programme Culturel des Carmes, entrecoupé des chansons



populaires, des airs d'opéras, accompagnés à la guitare était lui-même une pièce de théâtre. Bravo ! Chaque participant a trouvé sur son siège la brochure avec le nouveau programme et le carnet des prix, des forfaits, des réductions possibles pour les spectacles à venir. Le temps était clément, la soirée est passée très vite. A la fin, nous avons pris le temps de regarder l'exposition de photos dans la nef de l'église. Les corps en mouvements, les gestes d'acteurs, l'ambiance des répétitions et des présentations ont été figés sur le papier, en « noir et blanc ». Les photos sont restées visibles dans l'église le vendredi 19 et le samedi 20 septembre 2014, pendant les Journées du Patrimoine.

La nouvelle municipalité a envie de participer activement aux actions culturelles proposées par la Com-

munauté de Communes Bandiat-Tardoire\*\*\* et aux événements organisés par le Pays Horte et Tardoire. Nous avons besoin de vous, de vos suggestions, de votre soutien, de votre participation dans la vie de notre territoire - LE VÔTRE ! Venez nombreux aux spectacles des Carmes. Il y en a pour tout le monde, pour tous les goûts, toutes les humeurs, tous les âges. Et pour toutes les bourses !

Vous pouvez demander les renseignements au 05 17 20 55 22 et par mail : [contact@lescarmes.org](mailto:contact@lescarmes.org). La consultation du programme et la réservation des billets sont aussi possibles par le site internet : [www.lescarmes.org](http://www.lescarmes.org). Encore une fois, venez nombreux aux spectacles des Carmes. Vous ne serez pas déçus.

Joanna Furgalska



\*Association d'Animation Culturelle du Couvent des Carmes gère l'équipement culturel, la salle de 250 places, qui se situe dans l'ancienne église de Couvent des Carmes à La Rochefoucauld. Le chantier a été financé par la Communauté des Communes Bandiat-Tardoire dans les années 2007-2009.

\*\* Caruso et Cuadrado est un spectacle qui mêle airs traditionnels napolitains, chansons espagnoles, tangos argentins et extraits issus de l'opéra italien, accompagnés à la guitare classique. Les échanges burlesques entre le chanteur «Caruso» interprété par ténor Fabrice Schenck et le guitariste Bénito Cuadrado racontent l'exil et la famille à travers des anecdotes issues de scènes quotidiennes de la diaspora italienne. Un concert un peu particulier, où les aspirations au sublime côtoient la nécessité.

\*\*\* Communauté des Communes Bandiat-Tardoire est présidé actuellement par Jean-Marc Brouille, le maire de Chazelle. Dans la petite brochure de saison 2014/2015 il s'exprime : « (...) Musique, danse, spectacles vivants et expositions ont ainsi trouvé en Bandiat-Tardoire, un hôte chaleureux et accueillant, où il fait bon se poser quelques instants. Vous êtes d'ailleurs chaque année plus nombreux à pousser les portes de l'ancienne chapelle du 39 Rue des Halles à La Rochefoucauld. Cette bonne adresse, partagez-la ! (...) »



## ESN/SO – CSN POITIERS

Depuis la suspension du service national, le **recensement est obligatoire et universel**. Il concerne garçons et filles dès l'âge de **16 ans**, et jusqu'à trois mois au-delà de la date anniversaire, à la mairie du domicile avec présentation d'une pièce d'identité nationale.

Dans le cadre de la modernisation de l'Etat, vous avez également la possibilité de faire cette démarche en ligne sur le site [www.mon.service-public.fr/recensement-citoyen-obligatoire](http://www.mon.service-public.fr/recensement-citoyen-obligatoire)

L'**attestation de recensement** délivrée par la mairie, **est obligatoire pour toute inscription aux concours ou examens soumis au contrôle de l'autorité de l'état.**

Après avoir effectué la **Journée défense et citoyenneté (JDC ex JAPD)**, en principe l'année suivant le recensement, soit aux environs de 17 ans ½, le jeune administré reçoit un certificat de participation à la JDC, également obligatoire à toute inscription.

Cette démarche citoyenne permet :

L'inscription systématique sur les listes électorales dès l'âge de 18 ans.

Pour tous renseignements relatifs à ce rendez-vous, vous pouvez également consulter le site du Ministère de la Défense :

[www.defense.gouv.fr/jdc](http://www.defense.gouv.fr/jdc)



**Vous pouvez prendre contact auprès du CSN de Poitiers**

Mail : [csn-poitiers.jdc.fct@intradef.gouv.fr](mailto:csn-poitiers.jdc.fct@intradef.gouv.fr)

Téléphone : 05.49.00.24.69

Courrier :  
Centre du Service National de Poitiers  
Quartier Aboville - BP 90647  
86023 POITIERS CEDEX



## Programme

- ✓ 08H45 : DISCOURS D'ACCUEIL - FORMALITÉS ADMINISTRATIVES
- ✓ 09H15 : ANIMATION 1 (45') - « NOUS VIVONS DANS UN MONDE INSTABLE : UNE DÉFENSE NÉCESSAIRE »  
PAUSE (15')
- ✓ 10H15 : TESTS D'ÉVALUATION AUTOMATISÉS MOPATE (40')
- ✓ 10H55 : ANIMATION 2 (60') - « UNE RÉPONSE ADAPTÉE : NOTRE APPAREIL DE DÉFENSE »  
DÉJEUNER (60')
- ✓ 12H55 : VISITE, TÉMOIGNAGE, PRÉSENTATION DE MATÉRIELS... (60')
- ✓ 13H55 : FORMATION SECOURISME (60')  
PAUSE (15')
- ✓ 15H10 : INFORMATION SUR LES DIFFÉRENTS DONS (5')
- ✓ 15H15 : ANIMATION 3 (60') - « VOUS AVEZ UN RÔLE À JOUER : UN ENGAGEMENT CITOYEN »
- ✓ 16H15 : ÉVALUATION DE LA JOURNÉE - REMISE DES CERTIFICATS
- ✓ 16H45 : CLÔTURE DE LA SESSION

## COMMÉMORATION DU 11 NOVEMBRE



**1914 - 2014. Cette année, le 11 novembre a été commémoré de manière très particulière, marquant un centenaire triste mais nécessaire pour la mémoire collective.**



Ce 11 novembre 2014, la cérémonie a donné lieu à une succession d'événements autour des anciens combattants, des élus, des agents publics, pompiers de la caserne de la Rochefoucauld et militaires notamment, mais aussi des enfants de la commune. Elle a été suivie d'une exposition et d'une vidéo-projection sur la Grande Guerre et s'est conclue par un apéritif et un repas en salles des fêtes.

Avant la cérémonie officielle, le nouveau drapeau de la commune pour les commémorations des anciens combattants a été remis à leurs représentants par Monsieur le Maire en présence de l'ensemble du conseil municipal. La cérémonie a démarré par la lecture d'un message du Secrétaire d'État aux anciens combattants par la Secrétaire générale représentant la Sous-préfète de Confolens.

Puis deux gerbes ont été déposées : la première au nom de l'État par la Secrétaire générale accompagnée par deux apprentis-pompiers, la deuxième au nom de la commune par Monsieur le Maire accompagné de deux jeunes enfants.

Les enfants ont récité le poème « Le dormeur du val », qui dénonce l'horreur de la guerre. Ce poème a été écrit en 1870 par Arthur Rimbaud à l'âge de 16 ans quand celui-ci traversait des zones dévastées par la guerre franco-prussienne en 1870.

La sonnerie aux morts a alors retenti pour procéder à l'appel aux morts. L'énonciation des noms des défunts a été faite cette année de manière exceptionnelle par deux enfants auxquels se sont joints Monsieur le Maire et son adjoint correspondant défense. Chaque nom cité a été accompagné du corps ou régi-



ment, de la date du décès et de l'âge du soldat défunt. Le plus jeune avait 21 ans ...

Enfin, après la minute de silence, et pour clore la cérémonie officielle, les enfants ont chanté trois couplets et le refrain de La Marseillaise qu'ils avaient appris à l'école. En salle des fêtes, une exposition de la Grande Guerre a été proposée aux habitants par l'adjoint correspondant défense, avec l'appui de messieurs Senelle, Précigout et Ferré qui ont prêté pour l'occasion des anciens documents en leur possession. Les panneaux sur les origines complexes et multiples (tension croissante de la situation internationale, impérialisme, course aux armements,...) et les premiers mois de la guerre, notamment la bataille de la Marne et la réquisition de taxis parisiens en septembre 1914, ont été présentés et étaient accompagnés de courriers officiels, de cartes postales, de revues de l'époque, de cartographies et d'affiches de 1914. Des documents officiels qui ont pu être retrouvés sur le décès des soldats énumérés sur la stèle du monument aux morts de la commune ont également été affichés. Les habitants de la commune ont pu, toute l'après-midi, visiter cette exposition. Un film qui a été réalisé en complément de l'exposition avec des explications sur des images d'époque, a été projeté, rappelant ainsi le thème de l'exposition, « Origines et premiers mois de la Grande Guerre ».

A l'issue de la vidéo-projection, un apéritif a été offert par Monsieur le Maire aux habitants et aux participants de la cérémonie et pour ceux qui le souhaitaient, un repas a été partagé avec les conseillers municipaux qui ont ainsi pu échanger leurs impressions sur la cérémonie du 11 novembre 2014.



## BIBLIOTHEQUE DE MONTEMBŒUF

**La Bibliothèque de Montembœuf** est une association culturelle qui a la volonté de rayonner sur l'ensemble du territoire (canton). Depuis la dissolution du SIVM la bibliothèque est prise en charge par la commune de Montembœuf.

Animée par 16 bénévoles et une salariée, elle ouvre ses portes :

- Le mercredi de 10h à 12h et de 14h à 18h,
- Le jeudi de 10h à 12h et de 14h à 18h,
- Le vendredi de 10h à 12h et de 14h à 18h,
- Le samedi de 10h à 12h.

La Bibliothèque prête gratuitement 4 ouvrages pour une durée de 4 semaines.

Elle met aussi à la disposition du public des ordinateurs avec un accès à internet.

**La Bibliothèque accueille les écoliers, les collégiens et le centre de Loisirs.**

Depuis la rentrée scolaire 2014 la bibliothèque participe aux Temps d'Activités Périscolaires à Montembœuf, Massignac, Cherves, Lésignac et Mazerolles.



**Voici quelques autres exemples des activités proposées en 2014 :**

### Conférences :

« *Les chemins secondaires de Saint-Jacques de Compostelle* », conférence animée par Daniel Bernardin,

« *Le commandant RAYNAL* » (guerre de 14-18), conférence animée par Jacques Baudet,

« *Les faits divers* » : conférence animée par Serge Sanchez.



### Spectacle :

Pass'Charente lecture : conte musical



### Expositions :

- Les écoles du canton : Tam tam couleurs,
- Centenaire de la guerre 14-18,
- Les dessins et ateliers de Joanna Furgalska.



**JOANNA FURGALSKA**  
EXPOSITION

BIBLIOTHEQUE MONTEMBŒUF / 05 45 21 07 86  
DU 7 OCT AU 30 NOV 2013

**ATELIER DESSIN & AQUARELLE**  
LES MERCREDIS APRES-MIDI SE RENSEIGNER AU 06 12 79 01 03

**VERNISSAGE LE 12 OCT 17H30**

// OUVERTURES : MERCREDI / JEUDI DE 10H À 12H ET DE 13H À 18H //  
// VENDREDI DE 16H À 18H / SAMEDI DE 10H À 12H //

### Rencontre d'auteurs :

Michèle Maury - Etchegoyhen et Christelle Massonnet auteures de « Aux tissus de Vitrac » et « Médecin-Brancardier en 14-18 ».

### Ateliers informatique :

Tous les mardis de 14 h à 18h. Ces séances sont animées par Alain Bohère. La Bibliothèque vous donne rendez-vous le 23 janvier 2015 pour une conférence suivie d'une exposition sur les graffitis (témoignages du passage des pèlerins de Saint-Jacques de Compostelle et des Compagnons du Tour de France).

## ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES Pôle éducatif de Montembœuf

L'association des parents d'élèves (APE) du pôle éducatif de Montembœuf est une association de type « loi 1901 », à but non lucratif, composée d'un bureau et de membres actifs, soit une vingtaine de personnes pour 215 enfants scolarisés (maternelles et primaires).

Bien que peu nombreux, mais surmotivés, les membres de l'APE ont pour missions de :

- Soutenir financièrement les projets pédagogiques des écoles en proposant diverses actions permettant de recueillir des fonds ;
- Informer les familles sur la vie scolaire de leurs enfants ;
- Représenter et être la porte-parole de tous les parents d'élèves en participant aux conseils d'école ;
- Défendre les intérêts moraux et matériels des parents d'élèves.

Durant l'année scolaire 2013-2014, les actions et manifestations organisées étaient :

- Loto fin novembre à Mazerolles,
- Bourse aux jouets /vêtements au marché de Noël de Montembœuf et vente de chocolats
- Loto grille et après midi jeux,
- Vente de plants (légumes et fleurs), le 2<sup>e</sup> week-end de mai
- Repas de fin d'année, après le spectacle des enfants et après midi jeux

L'ensemble de ces actions a permis de subventionner les 3 écoles, soit plus des 3/4 de notre budget :

- La participation au voyage de Saint Lary pour le cycle III (52 enfants du CE2 au CM2)
- l'affiliation USEP,



- les sorties : Cinéma de Noël, Transport pour les entrées au CDDP (Montembœuf), percussions (Vitrac), transports divers.

Pour l'année scolaire 2014-2015, les actions et manifestations prévues sont :

- Bourse aux vêtements/jouets le 08 novembre à Montembœuf,
- Vente de chocolats pour Noël,
- Récupération de cartons (2 fois dans l'année),
- Loto à Montembœuf le 23 janvier,
- Loto grille,
- vente de plants fin avril – début mai (école primaire),
- Kermesse des écoles en juin : repas + jeux pour les enfants

Pour finir, le nouveau Bureau de l'année scolaire 2014-2015, élu le 23 septembre 2014, se compose ainsi :

Présidente : Madame MARJOLLET - PREVOTEL Mathilde – 16 Vitrac-Saint-Vincent

Vice Présidente : Madame SHRIANE Georgia – 16 Saint -Adjutory

Trésorière : M PASSIGNY Jimmy 16 Montembœuf

Trésorière adjointe : Madame SECHER Marina – 16 Montembœuf

Secrétaire : Madame LAURENT-MAZEAU Delphine 16 Montembœuf

Secrétaire adjointe : Madame PICHON Samantha 16 Vitrac-Saint-Vincent.

Tous nouveaux membres sont les bienvenus... nous avons besoin d'idées, d'avis et d'aide de manière régulière et/ou ponctuelle.

**N'hésitez pas à nous contacter :**

**Présidente : 06 23 88 25 59**

**Secrétaire : 06 87 37 51 93**





## A.A.E.P. Association d'Animation et d'Education Populaire



### L'AAEP a pour objet :

- D'organiser, développer et gérer des activités socio-éducatives, culturelles, sportives et de loisirs selon les besoins de la population et au service de son territoire,
- De favoriser la rencontre des individus et des familles, le partenariat entre divers organismes, associations, et structures,
- De promouvoir la solidarité, l'entraide et la coopération.

L'AAEP est une association cantonale agréée Jeunesse et Sports, reconnue Organisme d'Intérêt Général, affiliée à la Fédération Charentaise des Œuvres Laïques et à la Ligue de l'Enseignement.

L'AAEP organise ses activités autour de deux pôles :

- Activités Culturelles, Sportives et de Loisirs,
- Espace de vie sociale.

L'AAEP accueille toutes activités permettant à ses adhérents de se retrouver, autour d'un intérêt commun. Ces activités sont organisées par des référents bénévoles membres du conseil d'administration au bénéfice de la population de notre bassin de vie. Elles peuvent être soumises à participation financière des adhérents (coût matériel, intervenants...).

N'hésitez pas à solliciter l'AAEP pour toute nouvelle idée d'activité.

### « LOS VIRONAIRES »

DANSES ET MUSIQUES  
TRADITIONNELLES  
Contact : Cécile CHAMBON  
Tél 05 45 62 09 17

### « L'ARCELA »

ATELIER OCCITAN  
Contact : Chantal MONTEAU  
Tél. : 06 61 98 36 78

### CINEMA

Contact : Jean-Marie TRAPATEAU  
Tél : 05 45 65 09 59

### VIDEO

Contact : J. P. MONTAUBAN  
Tél. : 06 77 58 08 29

### RANDONNEE PEDESTRE

Contact : Claude GUERIN  
Tél. : 06 08 35 05 56

### BADMINTON

Contact : Carole TEXIER  
Tel : 06 07 52 19 05

### ESPACE DE VIE SOCIALE

Les activités de l'EVS sont mises en oeuvre par l'AAEP, dans le cadre de conventions signées avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), la Mutualité Sociale Agricole (MSA), les Syndicats Intercommunaux à Vocation Scolaire de Montembœuf et de Massignac (SIVOS), le Conseil Général de la Charente et l'Etat (DDCSPP) qui apportent leur soutien à sa réalisation au bénéfice de la population de notre bassin de vie.

Une équipe de salariés est chargée de sa mise en oeuvre avec les référents bénévoles membres du conseil d'administration de l'AAEP

Contacts : Fabrice RE/Laura BAUER  
Tél: 09 60 13 13 51 / 06 81 01 11 23  
Mail : coordo.pealmontemboeuf@orange.fr

### ALSH (Centre de Loisirs)

Pour les enfants à partir de 3 ans. Organisé au sein de l'école primaire de Montembœuf. Selon les activités programmées, d'autres équipements sont mis à disposition par les communes et établissements scolaires.

- les mercredis : prise en charge des enfants de la sortie de l'école jusqu'à 18h30,
- pendant les vacances scolaires d'hiver, d'avril et de novembre : la première semaine des vacances de 7h30 à 18h30,
- pendant les vacances d'été : les quatre premières semaines de 7h30 à 18h30. Camps.

Activités déclinées par thèmes, permettant à chaque enfant de s'épanouir, d'apprendre en s'amusant. Equilibre entre les activités sportives, manuelles, artistiques, d'expression. Programmation de sorties.

Encadrement des enfants par des animateurs et directeurs diplômés BAFA et BAFD.

Tarifs calculés en fonction des ressources de chacune des familles (fournir les justificatifs CAF, MSA, Comités d'Entreprise...).

### ECOLE MULTISPORTS

Pour les enfants de 5 à 10 ans. Labellisée par le Conseil Général, elle permet aux enfants de découvrir plusieurs activités sportives par cycle de cinq séances: Volley-ball, Athlétisme, Golf, Jeux d'opposition, Voile, Motricité, Cirque, Poney, Jeux de balles et de ballons...

Activités encadrées par des intervenants qualifiés en partenariat avec des clubs sportifs locaux.

### ADOS

Pour les jeunes de 11 à 17 ans. Diverses activités impliquant les jeunes dans le choix de la programmation et l'organisation des projets :

- Temps réguliers de rencontre au collège et au local de l'AAEP
- Programmation régulière d'activités à la journée, à la demi-journée, en séjours de vacances: loisirs, culture, sport...

### PARENTALITE

Dans le cadre du REAAP (Réseau d'Ecoute, d'Appui, et d'Accompagnement de la Parentalité) conventionné avec la CAF, organisation de diverses actions :

« Groupe de parents » : rencontres mensuelles entre parents  
Soirées thématiques animées par un intervenant professionnel  
Ateliers parents/enfants (cuisine, bricolage, photos...)  
Sorties familiales à thèmes : loisirs, culture, événements sportifs...

## ASSOCIATION DÉTENTE-LOISIRS

**L'association Détente-Loisirs regroupe les personnes âgées de plus de 55 ans des communes de Cherves-Châtelars, de Vitrac-Saint-Vincent et de Saint-Adjutory.**

Une assemblée générale extraordinaire se tient le samedi 24 janvier 2015 pour modifier les statuts et intégrer la commune de Montembœuf. L'association assure le fonctionnement hebdomadaire d'un club intercommunal, propose, organise et anime toute activité permettant à ses adhérents : de se rencontrer et de partager des sorties et des moments de convivialité, de formation, d'information, de découverte ; et de participer à la vie sociale, culturelle et sportive de notre territoire.

Nos communes contribuent activement à la vie de notre association grâce à l'octroi d'une subvention annuelle, aux prêts de salles de réunion pour les activités du club du mardi et les assemblées mensuelles du Conseil d'Administration et aux prêts de salles d'animation pour accueillir les événements que nous organisons au fil de l'année. Nous savons également compter sur elles pour mettre à notre disposition leurs moyens de tirage et de reproduction.

Merci à MM les Maires, Mmes et MM les élus et membres des personnels communaux.

Cette année, nous avons pu bénéficier d'une aide financière importante de la Fondation AGIR du Crédit Agricole qui nous a permis de nous doter de matériels audios et vidéos indispensables au bon fonctionnement et au développement de nos activités.

En 2014, 120 adhérents ont participé aux activités de l'association. Voici les temps forts de cette année 2014 en attendant la programmation de 2015 qui sera présentée lors de notre prochaine assemblée générale du samedi 24 janvier 2015.

### Représentations théâtrales

Le 16 mars 2014 à Cherves-Châtelars « T'emballe pas ! » avec la troupe du Cloître de La Rochefoucauld et le 12 octobre à Montembœuf : « L'assassin est dans la salle » par la troupe Zygomat. Public, rires et bonne humeur étaient au rendez-vous.



**Repas de Printemps** le 8 avril à Saint-Adjutory **et d'Automne** le 6 novembre à Cherves-Châtelars.



**Voyages touristiques** au Pays Basque le 24 juin et au Marais Poitevin le 12 septembre.



**Spectacles** : Chant-Choral à Saint-Adjutory le 21 septembre avec « Parenthèse », Les folles années de l'Opérette à Rouillac le 12 novembre, récital des « Pépés Moustachus » à Vitrac le 20 décembre.

**Porte-ouverte** à Vitrac-Saint-Vincent : Exposition-vente et exposition de jouets anciens.



**Ateliers de remise à niveau du code de la route** ( 8 modules) tout au long du dernier trimestre 2014 à Saint-Adjutory.



**Chaque mardi** : Après-midis conviviaux et récréatives du Club (alternativement à Vitrac, Cherves et St-Adjutory) ;

**Chaque semaine**, le mardi ou le jeudi : Ateliers d'initiation et de perfectionnement en informatique à la bibliothèque de Montembœuf.

**Chaque mois** : Projection d'un film récent à tarif spécial au cinéma Vox de Chasseneuil.

### Contacts :

Christiane Marchand, présidente : 05 45 39 54 85 ; Alain Bohère, vice-Président : 05 45 39 54 43 ; Gilbert Fort, Vice-Président : 05 45 39 54 75 ; Michel Chupin, secrétaire : 05 45 23 06 59 ; Jeanne Chaluteau, trésorière : 05 45 62 21 92

## SOCIÉTÉ DE CHASSE DE SAINT-ADJUTORY

Président : Perot Fabrice  
Vice-président : Dupont Thierry  
Secrétaire : Labrousse Phillippe  
Secrétaire adjoint : Betton Claude  
Trésorier : Suau Dominique  
Trésorier adjoint : Marchand François  
Membres : Dupont Dominique, Betton Marie, Niort Philippe, Cousin Sylvain, Suau Francis, Fauvaud Marcel.  
La société de chasse compte 18 adhérents pour la saison 2014-2015.



Plan de chasse attribué par la fédération :

- Cervidés : 6 chevreuils
- 3 sangliers

Le repas de chasse, du 30 Août 2014, qui a eu lieu en plein air, au terrain de foot, a connu un vif succès. Nous remercions tous les participants.

Les prochains repas de chasse se dérouleront le dimanche 8 Mars 2015 et le samedi 29 Août 2015.

Nous tenons à remercier les propriétaires de la commune qui nous permettent de vivre notre passion.

Nous souhaitons à toutes et à tous de très bonnes fêtes de fin d'année, et une heureuse année 2015.



## RAID AVENTURE DE LA BELONNE

Passionnés de sports et de nature, Franck DEBIAIS et Sébastien BOUCHET ont créé en janvier 2014, l'association Raid Aventure de la Belonne (R.A.B.) dont le siège est situé sur la commune de Saint Adjutory et qui compte actuellement douze membres.

Cette association a vocation à organiser et à participer à des épreuves sportives variées (raid multisports, randonnée VTT, trail). Pour ceux qui ne connaissent pas le raid multisport, il s'agit d'un rallye sportif (par équipe) avec un enchaînement d'épreuves diversifiées et pour la plupart en orientation.

Côté organisation, un premier raid multisports comptant pour le challenge départemental du Conseil général a eu lieu le 30 août 2014 au



départ de Montembœuf. Il a rencontré un grand succès avec la participation de 64 équipes venues se défier sur deux épreuves (découverte et expert) durant toute la journée.

En 2015, l'association RAB organisera deux manifestations.

Tout d'abord le 29 mars 2015, au départ de Saint Adjutory, une randonnée VTT (possibilité de run & bike) et

un circuit pédestre seront proposés. Enfin, le 29 août 2015, au départ de Saint Sornin un nouveau raid multisports inscrit au challenge départemental.

Côté participation, certains membres participent à des épreuves dans la région avec des résultats très honorables (2<sup>e</sup> du raid des Cagouilles à Ecuras et au raid d'Oléron).

## COMITÉ D'ANIMATION

Créer des animations dans notre commune, tel est notre but. Pour nous rejoindre, une seule condition : être volontaire. Nous vous y accueillerons avec grand plaisir. L'ambiance y est très chaleureuse et conviviale.

Notre groupe est composé de personnes de tout âge qui évoquent volontiers leurs centres d'intérêt respectifs et qui nouent ainsi de nouvelles amitiés. Nous multiplions les activités et manifestations afin de satisfaire la population mais aussi de faire vivre du mieux possible notre village.

### L'année 2014 fut riche en événements :

- **Le farci charentais** du mois de mars à la salle des fêtes reste un repas très apprécié autant par les habitants de la commune que les communes avoisinantes.

- **Notre fête locale** du mois de juin semble être un moment privilégié pour petits et grands afin de se retrouver tous ensemble pour partager un bon moment...

Le samedi, de nombreux jeux en bois furent mis gratuitement à disposition des enfants (et également des adultes) pour redécouvrir des activités quelques peu oubliées. Un concours de vélos fleuris et des jeux



collectifs furent également organisés avec en récompense des médailles pour les gagnants et des tours de manèges.

En soirée, le repas Paëlla, l'animation musicale et le feu d'artifice musical ont clôturé cette journée.

Le dimanche matin, rendez-vous à 9h au stade pour le départ de notre rallye touristique des vieux moteurs. Un vrai régal, un superbe tracé qui nous a amené sur les routes de Vilhonneur, de Rancogne et notamment d'Yvrac, que je remercie particulièrement pour son pot d'accueil offert lors de notre halte à la chapelle des Templiers. Retour vers 12h30 à Saint-Adjutory



où le repas champêtre nous attendait. Les véhicules ont ensuite été réunis sur le stade pour permettre aux visiteurs passionnés de revoir ces fameuses 2CV et autres vieux moteurs. Notre traditionnel lâcher de ballons a clôturé la fin des festivités vers 17h30.

**Le samedi 12 juillet,** la randonnée pédestre nocturne avec repas par étape : cela devient une tradition pour un grand nombre de randonneurs : « Il ne faut pas manquer la randonnée de Saint-Adjutory ». Celle-ci est devenue très populaire et nous voulons également qu'elle reste convi-



viale et familiale. Un très grand merci à tous les bénévoles, aux membres de l'association, aux élus, aux communes voisines, sans qui cette randonnée ne pourrait plus exister. C'est grâce à la forte mobilisation de chacun que cette manifestation peut aujourd'hui se dérouler dans de bonnes conditions. Encore Merci.

L'année 2014 s'est terminée par **l'après-midi de Noël** le 14 décembre. Après-midi récréatif avec la présentation d'un spectacle «La maison hantée». L'arrivée du Père-Noël a émerveillé de nombreux enfants qui ont pu profiter du beau temps pour faire quelques tours de calèche dans le bourg. La distribution des cadeaux et la prise de photos avec le père Noël fut le moment le plus attendu. Les enfants ont pu se régaler avec le délicieux goûter servi par le comité (chocolat, viennoiseries, jus de fruit...). Nous rappelons que cette après-midi est entièrement gratuite et que chaque enfant de la commune reçoit un cadeau (jusqu'à 14 ans inclus).



### Les dates connues à retenir pour l'année 2015 :

- Assemblée générale : Samedi 10 janvier 2015 à 19 h
- Farcis charentais le dimanche 15 mars
- Frairie annuelle les 6 et 7 juin 2015
- Randonnée nocturne avec repas par étape le samedi 11 juillet 2015
- Noël des enfants en décembre

Un grand merci à vous tous et que cette année 2015 puisse nous faire partager encore de grands moments d'amitié.

## **GESTION DES DÉCHETS COLLECTE DES SACS**

**Sacs noirs :** Le ramassage des ordures ménagères se fait chaque jeudi très tôt le matin (sortir les sacs la veille).

**Sacs jaunes :** Le Syndicat de Valorisation des Déchets Ménagers a fait distribuer des sacs dans tous les foyers mais vous pouvez également en retirer à la mairie. Le ramassage se fait le mardi des semaines impaires très tôt le matin (sortir les sacs la veille).

Calendrier des prochains ramassages :

13.01.15 / 10.02.15 / 10.03.15 / 07.04.15 / 05.05.15 / 02.06.15 / 30.06.15 / 27.01.15 / 24.02.15 / 24.03.15 / 21.04.15 / 19.05.15 / 16.06.15

Veillez à bien prendre connaissance des dernières informations communiquées par CALITOM relatives au ramassage en cascade, pour les jours fériés. Les semaines où il y a un jour férié, le ramassage des sacs jaunes et des ordures ménagères est décalé d'une journée entre le jour férié et la fin de la semaine.

Pour tout problème de ramassage, veuillez contacter votre mairie dans les meilleurs délais ou Calitom au numéro Vert : 0800 500 429.

## **PERMANENCES D'UN CONCILIEUR DE JUSTICE**

Monsieur BUSSIERE assure des permanences le 1<sup>er</sup> et 3<sup>e</sup> mercredi de chaque mois de 14h à 16h30 à la mairie de Montembœuf et le 2<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> vendredi de 10h à 12h à la mairie de Chasseneuil. Il peut intervenir dans de nombreuses affaires (problèmes de mitoyenneté, conflit opposant un consommateur à un professionnel, querelles de voisinage ou de famille...). Les conflits entre une personne et l'administration et toutes les situations concernant l'état civil et la famille (divorce, pensions alimentaires, autorité parentale...) ne relèvent pas de ses compétences.

## **DEMANDE DE CARTE D'IDENTITÉ**

Les personnes désirant faire une demande de carte nationale d'identité doivent se présenter au secrétariat de mairie pour retirer un formulaire. Ce dernier devra être dûment renseigné et accompagné des pièces suivantes:

- 2 photos
- 1 justificatif de domicile
- 1 extrait d'acte de naissance de moins de 3 mois (si vous n'avez jamais eu de carte sécurisée) à demander à la mairie du lieu de naissance. Si c'est un renouvellement pas d'acte à demander.
- l'ancienne carte nationale d'identité (depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2009, une taxe de 25€ par carte est demandée pour la non restitution de la carte périmée).

La carte nationale d'identité est gratuite, sa durée de validité est de 10 ans.

## **DEMANDE DE PASSEPORT**

Entrés en vigueur le 23 juin 2009, les nouveaux passeports biométriques peuvent être délivrés dans toutes les mairies équipées de stations permettant le recueil de photographies et d'empreintes digitales. En Charente il existe 16 mairies équipées. En ce qui concerne l'arrondissement de Confolens ce sont les communes de : Chabanais, Chasseneuil, Confolens, Mansle, Ruffec. Le demandeur devra se déplacer personnellement autant pour déposer sa demande que pour aller récupérer son passeport biométrique. La prise d'empreintes digitales étant effectuée obligatoirement lors du dépôt de la demande ainsi que lors du retrait du titre.

## **CARTE GRISE**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2009, la délivrance du certificat d'immatriculation d'un véhicule neuf ou d'occasion est soumise à une taxe de 4€ (selon les dispositions de l'article 135 de la loi n° 2008-1425 du 27 décembre 2008 des finances pour 2009).

## **PASS' CHARENTE TRANSPORT**

Pour faciliter la mobilité en milieu rural, le département de la Charente a mis en place le Pass' Charente Transport. Pour les personnes âgées de 6 à 18 ans et de plus de 70 ans vivant sur le territoire Charentais (hors COMAGA et communauté de Cognac) un chéquier d'une valeur de 60 euros est destiné à payer les trajets uniquement auprès des sociétés de transport à la demande et des taxis partenaires de l'opération. Il vous suffit de retirer un bulletin d'adhésion auprès de la mairie, de joindre la photocopie de votre carte d'identité ou livret de famille et un justificatif de domicile et d'adresser la demande au Conseil Général de la Charente.